



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## illettrisme

Question écrite n° 37080

### Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'illettrisme des jeunes et lui demande quelles mesures il entend prendre pour favoriser le bénévolat des retraités qui pourraient venir lire et faire lire dans les écoles primaires, à l'heure de l'étude ou du déjeuner. Ils apporteraient ainsi leur soutien à de jeunes enfants auxquels les parents ne peuvent pas toujours consacrer suffisamment de temps pour faciliter cet apprentissage essentiel et ils leur transmettraient ainsi le plaisir de la lecture.

### Texte de la réponse

La prévention de l'illettrisme est une des finalités de la scolarité. Toutes les mesures prises en faveur d'une aide individualisée aux élèves permettent de prendre en charge les difficultés scolaires, de lecture en particulier, dans cette perspective de prévention. Bien qu'il existe maintenant des études dirigées dans les écoles élémentaires, cette organisation ne remet pas en cause les activités auxquelles les élèves peuvent participer en dehors du temps scolaire à la demande des familles, en particulier les études surveillées. Ces études surveillées sont organisées par les municipalités ou les associations de parents d'élèves ; de même, un accompagnement scolaire peut être assuré par le milieu associatif. Si, effectivement, des enseignants retraités bénévoles souhaitent apporter leur soutien à de jeunes enfants (lecture, écriture), ils peuvent être intégrés à ces dispositifs. Par ailleurs, le contrat éducatif local (CEL) a pour effet de fixer l'organisation des temps et des activités périscolaires et extra-scolaires en cohérence avec les projets des écoles et des collèges. Cette mesure a pour objectif d'établir un équilibre entre les différents temps de vie de l'enfant : temps scolaire, périscolaire et extrascolaire dans le souci de favoriser la réussite scolaire, l'épanouissement de la personnalité et l'apprentissage de la vie sociale. Les activités susceptibles de se dérouler lors de la pause du déjeuner ou à l'heure de l'étude peuvent être organisées dans ce cadre ; l'engagement de retraités bénévoles est possible dans cette organisation. C'est d'ailleurs pourquoi le ministère de l'éducation nationale apporte son soutien à la démarche initiée par l'association Lire et faire lire dans le cadre de laquelle des retraités bénévoles interviennent auprès d'élèves de l'école élémentaire, en dehors du temps scolaire mais en liaison avec les enseignants et le projet pédagogique de la classe ou de l'école, afin de stimuler le goût et la pratique de la lecture chez les élèves qui en ont le plus besoin.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription :** Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37080

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 8 novembre 1999, page 6378

**Réponse publiée le** : 17 janvier 2000, page 341